

CHIFFRES 2021

Nombre de dossiers traités durant l'année 2021

Solde de dossiers ouverts au 31 décembre 2020: 33

Plaintes et dénonciations ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier en 2021 : 17

Nombre de décisions notifiées en 2021 : 21, dont :

- 6 classements sans suite
- 2 classement avec recommandations à la partie visée
- 4 décisions avec mesure : avertissement
- 1 décisions avec mesure : blâme
- décisions avec mesure : amende
- 7 retraits
- cessation d'une violation d'un droit reconnu
- 1 recours 33c LEP

Nombre de dossiers ouverts au 31 décembre 2021 : 29

Nombre de demandes de patients, résidents ou usagers ayant donné lieu à des renseignements écrits de la part de la commission, à la transmission de la situation à une autre autorité de surveillance (Office du médecin cantonal ; Conseil de santé ; etc.) ou à une autorité judiciaire : 53

Procédures ouvertes durant l'année 2021

Parties plaignantes ou dénonciatrices :

- 11 patients
- 2 résident
- curateur
- représentant thérapeutique
- 2 représentants légaux d'un patient mineur
- 2 proches (2 proches d'un résident en établissement socio-éducatif)
- professionnel
- autre dénonciateur

Professionnels visés :

- 4 établissements sanitaires de droit public
- 1 établissement sanitaire de droit privé reconnu d'intérêt public
- 1 pratiques privées de groupe
- 6 pratiques privées individuelles
- 1 EMS
- 2 établissements socio-éducatifs
- 1 organisations de soins à domicile
- 1 établissement psychosocial médicalisé
- autre professionnel

Griefs recevables devant la commission

en italique : la mention des professionnels visés

- 1 violation des droits de la personne
1 EMS

- 1 accès aux soins
1 établissement sanitaire de droit public

- libre choix du professionnel de la santé et de l'établissement
sanitaire

- libre choix de l'établissement socio-éducatif

- 2 droit à être accompagné
2 établissements socio-éducatifs

- 4 droit à l'information
3 pratiques privées individuelles, 1 pratique privée de groupe

- 5 consentement libre et éclairé
*3 pratiques privées individuelles, 1 pratique privée de groupe,
1 établissement sanitaire de droit public*

- 1 traitement sans consentement (personne détenue)
1 établissement sanitaire de droit public

- 1 mesures de contrainte
1 établissement psychosocial médicalisé

- 7 accès au dossier
*3 pratiques privées individuelles, 1 organisation de soins,
2 établissements sanitaires de droit public, 1 établissement
sanitaire de droit privé*

- tenue du dossier

- 1 respect du secret professionnel
1 pratique privée de groupe